

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

CONDICIONES GENERALES DE RESERVA



- 1- Le port du bracelet est obligatoire pour toute personne admise sur le site et ce dernier devra être restitué le jour du départ.
- 2- Les visiteurs après avoir été autorisés par le gestionnaire du camping, peuvent être admis sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Quelque soit l'heure d'arrivée, une redevance par visiteur de 7ans et plus et pour plus de deux heures sur le parc devra être acquittée dont le montant est fixé selon le tarif en vigueur. Pour moins de 2H, les visiteurs sont admis à titre gracieux sur le site, mais sans accès au parc aquatique. Leur véhicule est interdit à l'intérieur du camping et devra rester sur le parking commun. Toute infraction entraînera l'expulsion de son auteur.
- 3- Chaque réservation comprend un véhicule qui pourra stationner à l'intérieur du camping. Chaque véhicule supplémentaire devra stationner sur le parking commun et entraînera un coût journalier. Seul un véhicule muni d'un autocollant sur le pare-brise est accepté sur les emplacements, tout véhicule supplémentaire sera facturé.
- 4- Malgré notre surveillance jour et nuit, il est recommandé de déposer tout objet de valeur dans les coffres individuels (possibilité d'en louer un à la réception). La direction ne peut être tenue responsable des effets personnels de sa clientèle.
- 5- En cas d'annulation, il vous sera retenu ou resteront dus :
 - * Les frais de dossier* A titre d'indemnité de rupture de contrat :
 - Un montant égal à 25% du coût intégral du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.
 - Un montant égal au total du séjour si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, ou si vous ne vous présentez pas.L'assurance annulation couvre, dans certains cas, l'indemnité de rupture de contrat (voir les conditions ci-jointes de l'assurance annulation PALLAS par M.M.A. Vous pouvez souscrire à une assurance annulation complémentaire en contactant le cabinet d'assurance AXELLIANCE au 05 56 54 32 17. Toute annulation doit être faite par lettre recommandée.
- 6- En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, la totalité du séjour reste due, conformément aux dates réservées, redevances s'y rattachant également.
- 7- Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.
- 8- Une réservation n'est effective qu'à réception d'un mail de confirmation du Domaine de La Rive et à l'encaissement des arrhes ainsi qu'à la réception du contrat signé.
- 9- Toute personne séjournant à La Rive doit respecter les règles et obligations du Domaine.
- 10- Silence : la circulation est interdite sur le site entre 23h et 7h et le silence doit être respecté pour le confort de tous.
- 11- Droits à l'image : Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping La Rive à utiliser sur tout support les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.
- 12- Mini club : Un justificatif sera exigé pour attester de l'âge des enfants. Les enfants n'ayant pas 4 ans révolus ne pourront être acceptés.
- 13- Les shorts de bain sont interdits dans tout l'espace piscine. Le port du slip de bain moulant ou shorty est obligatoire. Toute personne entrant dans la zone aquatique doit prendre obligatoirement une douche à l'entrée et passer par le pédiluve. Les enfants de moins de 4 ans et ceux ne sachant pas nager doivent être accompagnés par un adulte pour accéder aux toboggans et à la rivière sauvage.
- 14- Barbecues : Des barbecues collectifs à charbon de bois répartis en différents endroits du camping sont à la disposition de la clientèle (grille non fournie). Les barbecues traditionnels, électriques et les planchas sont interdits. Seuls les barbecues à gaz sont autorisés.
- 15- Tout séjour doit être réglé un mois avant l'arrivée au camping.
- 16- Une fois l'inventaire de sortie effectué le jour du départ, votre présence sur le parc n'est assurée que jusqu'à 12h. Les bracelets devront systématiquement être retirés par le personnel de l'accueil. Une fois le départ fait, la journée sur le parc n'est autorisée qu'en hors saison, moyennant 10€ / personne. En haute saison, une fois le départ fait, la journée sur le parc n'est donc pas permise.
- 17- Pour toutes réclamations vous pouvez faire appel au médiateur de la consommation à l'adresse email suivante : contact@medicys.fr.

MOBIL-HOMES & CHALETS

- 1- Les arrivées s'effectuent le samedi, le dimanche ou le mercredi entre 16 h 00 et 19 h 00 pour une durée minimale d'une semaine. En cas d'arrivée après 19h, il est impératif de prévenir la réception. Les locations sont conservées durant 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, elles cessent de vous être réservées et la totalité du coût de votre séjour sera retenue. Les départs sont prévus le samedi, le dimanche ou le mercredi entre 8 h 00 et 10 h 00 sur RDV suivant les disponibilités restantes auprès de la réception. Pour tout départ en dehors des heures d'ouverture prévenir la réception.
- 2- Les arrhes sont de 30€ / jour loué, plus 30€ de frais de dossier, non déductibles et non remboursables hors assurance annulation, ou souscrire une assurance PALLAS pour 3,20€ par nuit.
- 3- Le règlement du solde du séjour se fera au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée. En l'absence de paiement dans les délais, votre réservation sera automatiquement annulée, la totalité du séjour restant due, conformément aux conditions d'annulation (voir paragraphe 5). Une caution de 300€ sera demandée à l'arrivée pour la location et 100€ pour l'état de propreté (600€ + 200€ pour le Duo et l'Impérial). Elles seront restituées au départ après inventaire et contrôle de propreté, le ménage devant être fait par vos soins. En cas de départ en dehors des horaires proposés par la réception, les cautions seront détruites après état des lieux (ou renvoyées contre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse).
- 4- Possibilité de faire faire le ménage le jour du départ correspondant au montant de la caution ménage (100€ ou 200€ pour le Duo et l'Impérial). Réserver à l'avance.
- 5- Les animaux ne sont pas admis dans les locations.
- 6- Une structure locative est louée nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-louée. De plus cette dernière est louée pour un nombre maximum de personnes indiquées et ce nombre ne pourra être dépassée même en cas d'occupation d'un des couchages. Toute personne non inscrite sur le contrat initial ou sur la fiche police sera considérée comme supplémentaire et entraînera une facturation (même si la capacité d'accueil initiale n'est pas atteinte). Le remplacement éventuel d'un des occupants parti pendant le séjour entraînera un supplément.
- 7- Tout dépassement du nombre de personnes autorisées entraînera une pénalité de 30€ par nuit quelque soit l'âge de la personne en plus.
- 8- En cas de perte de la clé du mobil-home un dédommagement de 80€ sera demandé (correspondant au prix du changement du barillet). En cas de perte de la clé du coffre fort un dédommagement de 97€ sera demandé.

EMPLACEMENTS LIBRES DE CAMPING

- 1- Les emplacements sont conservés durant 24 heures après la date prévue de votre arrivée. Passé ce délai, ils cessent d'être retenus et la totalité du coût de votre séjour vous sera réclamée. Les emplacements loués sont mis à disposition à partir de 14h00. Ils doivent être libérés le jour du départ avant 12h00. Les arrivées se font entre 14h00 et 19h00, les départs entre 8h00 et 12h00. Après 12h00, une journée supplémentaire sera comptée.
- 2- Les arrhes sont de 170€ et comprennent 30€ de frais de dossier, non déductibles et non remboursables hors assurance annulation. Vous pouvez souscrire une assurance PALLAS pour 15€ par séjour.
- 3- Le règlement du solde du séjour se fera au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. En l'absence de paiement dans les délais, votre réservation sera automatiquement annulée, la totalité du séjour restant due, conformément aux conditions d'annulation (voir paragraphe 5 de la première partie des conditions générales de vente).
- 4- Un emplacement est loué nominativement pour maximum 6 personnes, bébé inclus et ne peut, en aucun cas, être sous-loué.
- 5- Pour tous séjours sans réservations, le paiement du solde doit être réglé le jour de l'arrivée.



- 1- L'Levar una pulsera es obligatorio para cada persona admitida sobre el camping y debería ser devuelto el día de su salida.
- 2- Los visitantes después de haber sido autorizados por un miembro de la recepción del Camping, pueden ser admitidos bajo la responsabilidad de los campistas que les reciben. Cual sería la hora de su llegada, una tasa por visitantes a parte de 7 años y por más de 2 horas sobre el camping debe ser pagada de los cuales el importe es fijado según el tarifa en vigor. Para menos de 2 horas, los visitantes están admitidos gratuitamente en el camping pero sin acceso al parque acuático. El coche del visitante está prohibido al interior del camping y debe quedarse sobre el parking común. Toda infracción causa la expulsión de su autor.
- 3- Cada reserva incluye un coche que puede estar al interior del camping. Cada coche más debe estar sobre el parking común y causa un suplemento por día. Siempre un coche que tiene un sticker sobre la ventana es aceptada sobre las parcelas, cada coche más debe ser pagado.
- 4- También con nuestra vigilancia tanto de día como de noche, es recomendable de poner todos sus objetos de valor en las cajas fuertes individuales (es posible alquilar una a la recepción). La dirección no puede ser mantenida responsable de los objetos personales de sus veraneantes.
- 5- En caso de cancelación, será retenido o permanecen debidos :
 - *Los gastos de reserva* al título de indemnidad o de ruptura del contrato :
 - Un pago igual a 25% del pago integral de la estancia si cancela más de 30 días antes la fecha prevista de su llegada, o si no se presente. La assurance annulation cobre, en unos casos, la indemnidad de ruptura del contrato (ver las condiciones adjuntas de la assurance annulation Pallas por M.M.A. Puede suscribir una assurance annulation complementaria contactando el oficina de assurance AXELLIANCE al 05 56 54 32 17. Toda cancelación debe hacerse por carta recomendada.
- 6- En caso de llegada tardiva o de salida anticipada, la totalidad de la estancia queda debido, acuerdo con las fechas reservadas, redevancia también.
- 7- Los menores no acompañados de sus padres no son aceptados.
- 8- Una reserva esta efectiva siempre a la recepción de un email de confirmación del Domaine de La Rive y cuando el anticipo esta pagado también a la recepción del contrato firmado.
- 9- Cada persona que permanece a La Rive debe respetar las reglas y obligaciones del Domaine.
- 10- Silencio : el tráfico esta prohibido sobre el sitio entre las 11 de la tarde hasta las 7 de la mañana.
- 11- Derechos a la imagen: usted autoriza expresamente y sin contrapartida el camping La Remacha a utilizar sobre todo soporte las fotos de usted o de su niños que podrían ser tomados en el curso de su estancia por las necesidades publicitarias del camping.
- 12- El Mini club : Un justificante sera exigido para certificar el ano de los niños. Los niños que no tienen 4 años no pueden ser aceptados.
- 13- Los cortos de baño son prohibidos en todo el espacio acuático. Necesito llevar un slip de baño. Cada persona entrando en la zona acuática debe tomar una ducha a la entrada y pasar por el pediluvio. Los niños de menos de 4 años y los que no saben nadar deben ser acompañados por un adulto para acceder a los toboganes y a la «riviéra salvaje»
- 14- Barbacoas : unos barbacoas colectivos a carbon de madera distribuidos en diferentes lugares del camping son a disposición de los veraneantes (rejillas no previstas). Los barbacoas tradicionales, electricos y las planchas son prohibidos. Siempre los barbacoas a gas pueden ser utilizados.
- 15- Cada estancias deben ser pagadas un mes antes su llegada al camping.
- 16- Una vez la inspección del mobil home efectuada el día de la salida, su presencia en el camping esta garantizada hasta el mediodía. Las pulseras deberán ser retirados por un recepcionista. Antes de la inspección de salida, la jornada sobre el camping es autorizada en temporada baja, pero necesito pagar 10€ por persona. En temporada alta, antes de la inspección de salida, la jornada sobre el camping no es permitida.
- 17- Para cada reclamación podeis llamar el mediator del consumo por mail : contact@medicys.fr

MOBIL-HOMES Y CHALETS

- 1- Las llegadas se hacen el sábado, el domingo o el miércoles entre las 16 y las 19 para minimum una estancia de una semana. En caso de llegada después las 19, es imperativo advertir la recepción. Los alquileres son conservados durante 24 horas después la fecha prevista de vuestra llegada. Pasando este tiempo, no le sea reservada y la totalidad del precio de su estancia sera retenida. Las salidas estan previstas el sábado, el domingo o el miércoles entre las 8 y las 10 sobre cita siguiendo las disponibilidades que tienen la recepción. Para cada salida aparte de la horas de apertura avisar la recepción.
- 2- Un deposito es de 30€ por día arrendado mas 30€ de gastos de reserva, no deducibles o reintegrables sin assurance annulation, o tomar una assurance PALLAS para 3,10€ por noche.
- 3- El pago del saldo de la estancia se hara a lo mas tarde un mes antes la fecha de llegada. En la ausencia de pago en los tiempos, vuestra reserva sera automaticamente cancelada, la totalidad de su estancia debera ser pagada, acuerdo con las condiciones de cancelacion (ver paragrafo 5). Una fianza de 300€ sera requerida para el alquiler y 100€ para el estado de aseo (600€ + 200€ por el Duo y el Impérial). Seran revueltas a la salida después la inspección, la limpieza debe ser hecho por vosotros. En caso de salida que no corresponde a los horarios propuestos por la recepción las fianzas seran destruidas por la recepción después la inspección (o re enviadas contra letra estampillada a vuestros nombres y direccion).
- 4- Posibilidad de hacer hecho la limpieza el día de su salida correspondiente al precio de la fianza por la limpieza (100€ y 200€ por el Duo y el Impérial). Reservar al avancia.
- 5- Los animales estan prohibidos en los alquileres.
- 6- Una estructura de alquiler es alquilada nominativamente y no puede ser en ningun caso subarrendada. Ademas esta alquilada por un numero maximum de persona indicada, y este numero no puede ser anticuada incluso en caso de vacante de alguna cama. Cada persona no registrada sobre el contrato inicial o sobre la ficha policia sera considerada en suplemento y resultara a una facturacion (a lo mismo si la capacidad inicial no esta alcanzada. Si reemplaza uno de los ocupantes que se esta ido durante la estancia deberia pagar un suplemento.
- 7- Cualquier exceso del numero de personas autorizadas provocara una sancion de 30 € por noche independientemente de la edad de la persona adicional.
- 8- Si pierde la llave del bungalow una compensacion de 80€ sera requerida. (En funcion del precio del barrica). Si pierde la llave del caja fuerte debe pagar 97€.

PARCELAS

- 1- Las parcelas son conservadas durante 24 horas después la fecha prevista de vuestra llegada. Pasado este momento, no son retenidas mas y la totalidad del precio de vuestra estancia sera pedida. Las parcelas alquiladas estan puestas a disposicion a partir de las 14. Y deben ser liberadas el día de su salida antes las 12. Las llegadas se hacen entre las 14 y las 19, las salidas se hacen entre las 8 y las 12. Después las 12, una jornada suplementaria sera contada.
- 2- El deposito es de 170€ incluido 30€ de gastos de reserva, no deducibles y no reintegrables sin assurance annulation. Podeis suscribir una assurance PALLAS para 15€ por dias.
- 3- El pago del saldo debe hacerse a lo mas tarde 30 dias antes la fecha de llegada. En la ausencia del pago en el tiempo, vuestra reserva sera automaticamente cancelada, la totalidad de su estancia restante adeudado, de acuerdo con las condiciones de cancelacion ver paragrafo 5 de la primera parte de las condiciones generales de venta).
- 4- Una parcela esta alquilada nominativamente por maximum 6 personas bebe incluido, y no puede, en ningun caso, ser subarrenda.
- 5- Para cada estancia sin reserva, el pago del saldo debe ser pagado el día de su entrada.